

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2022

Collège « compétences obligatoires »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars, le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, composé des 2 collèges, s'est réuni à SAINT LO dans la salle des sessions du Département 98 route de Candol sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET (excepté la délibération n°2 qui était sous la présidence de Monsieur Henri LEMOIGNE).

Collège « compétences obligatoires » au sens de l'article 6.2 des statuts du SDeau50						
Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
Producteurs moins de 1 000 000 m ³	MAUDUIT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DESMOTTES Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PAREY Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEROUX Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saint Lô Agglo	LANGLOIS Pascal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EUDES Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FOLLAIN Eric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JANNIERE Louis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUINETTE Dominique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CULLERON Samuel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LAURENCE Jean-Yves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPEP Isthme du Cotentin	LAUNEY Jean-Luc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BALLEY Olivier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GRAWITZ Xavier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRIERE Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EURAS Simone	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MINERBE Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LEVILLAIN Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFEBVRE Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPGA	RAILLIET Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DULIN Denis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARGOLLE Anne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HERBERT Georges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	THEAULT Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUERVALAIS David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LAINE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PICOT Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBRAYS Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CMB	NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - DTI	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	HEUZE Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "BC"	LANGLOIS Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RENOUARD Guillaume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "COCM"	LEMOIGNE Henri	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BEUVE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "GTM"	PAYEN Jean-Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "CC VI"	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOSSARD Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Ont donné pouvoir

– suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Délibération n°2 :

Collège « compétences obligatoires » au sens de l'article 6.2 des statuts du SDeau50						
Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
Producteurs moins de 1 000 000 m ³	MAUDUIT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DESMOTTES Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PAREY Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEROUX Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saint Lô Agglo	LANGLOIS Pascal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EUDES Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FOLLAIN Eric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JANNIERE Louis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUINETTE Dominique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CULLERON Samuel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LAURENCE Jean-Yves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPEP Isthme du Cotentin	LAUNEY Jean-Luc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BALLEY Olivier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GRAWITZ Xavier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRIERE Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EURAS Simone	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MINERBE Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LEVILLAIN Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFEBVRE Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPGA	RAILLIET Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DULIN Denis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARGOLLE Anne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HERBERT Georges	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	THEAULT Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUERVALAIS David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LAINE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PICOT Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBRAYS Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CMB	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLEEE Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - DTI	HEUZE Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "BC"	LANGLOIS Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RENOUARD Guillaume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "COCM"	LEMOIGNE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BEUVE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "GTM"	PAYEN Jean-Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "CC VI"	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOSSARD Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres : 28

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : (

Nombre de votants : 27

Ont donné pouvoir

¹ – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Secrétaire de séance : Hervé GUILLE

Assistaient également :

- Du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche : Bernard AUDRIC, Isabelle GIRARD, Bruno CARBONNEL, Floriane DIXNEUF
- De la Paierie Départementale : Monsieur le Payeur Pascal HUET

1 – Approbation du compte rendu du comité syndical du 20 janvier 2022

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 20 janvier 2022 est adopté à la majorité des membres. Madame Chantal HEUZE et Monsieur Eric CAILLOT s'abstiennent en raison de leur absence au comité syndical.

2 – Désignation du secrétaire séance

Sur proposition du Président, Hervé GUILLE est désigné, à l'unanimité des élus du comité syndical, secrétaire de séance.

FINANCES

3 – Budget annexe "compétences obligatoires" : adoption du compte de gestion 2021

Monsieur le Président présente aux élus du Comité syndical, le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « compétences obligatoires » du comptable du SDeau50.

Après en avoir délibéré (Délibération n°O2022-03-17-01), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe « compétences obligatoires » dressé pour l'exercice 2021 par le payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « compétences obligatoires ».

4 – Budget annexe "compétences obligatoires" : adoption du compte administratif 2021

Monsieur le Président présente aux élus du Comité syndical la synthèse de l'exécution budgétaire 2021 du budget annexe « compétences obligatoires » :

		Investissement	Exploitation	Total Cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	12 964 352.95	3 185 061.29	16 149 414.24
	Titres de recettes émis	1 997 090.98	1 870 383.53	3 867 474.51
	Rattachements		146 913.22	146 913.22
	Restes à réaliser	1 631 951.00		1 631 951.00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	12 964 352.95	3 185 061.29	16 149 414.24
	Engagements			
	Mandats émis	2 402 341.76	1 596 066.11	3 998 407.87
	Rattachements		71 088.32	71 088.32
	Dépenses engagées non mandatées			
	Dépenses engagées non rattachées			
	Restes à réaliser	777 652.49		777 652.49
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	-405 250.78	350 142.32	-55 108.46
	Déficit			
	Restes à réaliser (solde positif)	854 298.51		854 298.51
	Restes à réaliser (solde négatif)			

	Excédent	449 047.73	350 142.32	799 190.05
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent	2 179 609.96	884 461.29	3 064 071.25
	Déficit			0.00
RESULTAT CUMULE	Excédent	2 628 657.69	1 234 603.61	3 863 261.30
	Déficit			

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	2 179 609.96 €		-405 250.78 €	1 774 359.18 €
Exploitation	884 461.29 €		350 142.32 €	1 234 603.61 €
Total cumulé	3 064 071.25 €	0.00 €	-55 108.46 €	3 008 962.79 €

Le compte administratif 2021 du budget annexe « compétences obligatoires » est conforme avec le compte de gestion établi par le comptable du SDeau50.

Après en avoir délibéré (Délibération n°O2022-03-17-02), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « compétences obligatoires » du SDeau50, dont les résultats sont conformes avec le compte de gestion.

5 – Budget annexe "compétences obligatoires" : adoption du budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 du budget annexe « compétences obligatoires » s'équilibre :

- En dépenses et en recettes en section d'investissement à **11 550 591.18 €**
- En dépenses et en recettes en section d'exploitation à **3 464 603.61 €**

Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	INVESTISSEMENT	11 550 591.18		11 550 591.18	
		11 340 591.18	210 000.00	10 990 591.18	560 000.00
10	Dotation, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	8 400.00		4 025 751.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	617 000.00		5 190 481.00	
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>				
20	Immobilisations incorporelles	621 785.00			
21	Immobilisations corporelles	8 212 457.18			
23	Immobilisations en cours	1 715 410.31			
27	Autres Immobilisations financières				
45	Opérations pour compte de tiers				
020	Dépenses imprévues	165 538.69			
040	<i>Amortissements des immobilisations</i>		110 000.00		460 000.00
041	<i>Opération d'ordre patrimoniale</i>		100 000.00		100 000.00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>				
001	Résultat d'investissement reporté			1 774 359.18	
	EXPLOITATION	3 464 603.61		3 464 603.61	
		3 004 603.61	460 000.00	3 354 603.61	110 000.00
011	charges à caractère général	1 294 900.00			
012	Charges de personnel	405 000.00			
65	Autres charges de gestion courante	100.00			
66	Charges financières	488 200.00			
67	Charges exceptionnelles	616 403.61			
022	Dépenses imprévues	200 000.00			

042	Dotations aux amortissements et provisions		460 000.00		110 000.00
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services			455 000.00	
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations			1 665 000.00	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Résultat d'exploitation reporté			1 234 603.61	
TOTAL		14 345 194.79	670 000.00	14 345 194.79	670 000.00
		15 015 194.79		15 015 194.79	

Après en avoir délibéré (Délibération n°O2022-03-17-03), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe « compétences obligatoires » tel que présenté.**

6 – Budget annexe « compétences obligatoires » : Imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €

Monsieur le Président rappelle que la circulaire interministérielle n°INTB0200059C du 26 février 2002 précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local.

Cette circulaire explicite l'ensemble des règles d'imputation des dépenses des collectivités locales et les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaires desdites dépenses.

En outre, elle détermine la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées, quelle que soit leur valeur unitaire, et qui peuvent à ce titre être intégrés dans le patrimoine des collectivités locales.

Ainsi, les biens meubles dont le montant unitaire dépasse 500 € TTC sont considérés comme des dépenses d'investissement.

Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks. En outre, cette délibération annuelle peut être complétée, si nécessaire en cours d'année par une deuxième délibération.

Il est proposé au comité syndical de charger l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles listés ci-après dont la valeur unitaire TTC est inférieure à 500 € et ce pour l'exercice 2022 :

- Immobilisations corporelles
 - Petit mobilier et ameublement : chaises, tables, bureaux, meubles
 - Bureautique, informatique et téléphonie : tableau, imprimante, téléphone, télésurveillance, alarme

Après en avoir délibéré (Délibération n°O2022-03-17-04), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- **De compléter certaines rubriques de la liste des biens meubles considérés comme valeurs immobilisées annexée à l'arrêté du 26 octobre 2001 applicable au 1^{er} janvier 2002**
- **D'autoriser l'affectation des biens meubles listés ci-dessus d'une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC en section d'investissement,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

RESSOURCE

7 – Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et le SDeau50

Monsieur le Président indique que le SDeau50 assure, pour ses collectivités adhérentes, par délibération n°OC2019-09-18-03 du Comité syndical en date du 18 septembre 2019 les compétences suivantes :

- Compétence obligatoire
 - La gestion durable de la ressource
 - La sécurisation de la production d'eau
- Compétence à la carte
 - La production par captage ou pompage,
 - La protection du point de prélèvement,
 - Le traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine

De plus, le Préfet de la Manche a confié au SDeau50 le portage du volet eau potable du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Par ailleurs, par délibération en date du 29 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin (CAC) a décidé d'exercer à compter du 1^{er} janvier 2018 l'ensemble des compétences du cycle de l'eau sur son territoire, à savoir :

- La production et distribution d'eau potable, la protection des ressources en eau,
- La collecte et le traitement des eaux usées,
- La gestion des eaux pluviales urbaines,
- Le suivi des installations d'assainissement non collectif,
- La gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants,
- La lutte contre les inondations par submersions marines et par débordement de cours d'eau.

Afin de mener une réflexion départementale de la ressource à l'échelle du département et de garantir une gestion équilibrée et solidaire des ressources en eau, la CAC et le SDeau50 ont signé une convention de partenariat le 4 juin 2019. Cette convention prendra fin le 04 juin 2022.

Les deux collectivités ayant la volonté commune de poursuivre cette coopération nécessaire à la réussite de la politique de l'eau à l'échelle du département de la Manche, la mise en place d'un nouveau partenariat via l'établissement d'une nouvelle convention (en annexe de la présente note) a été discutée.

Les modalités de la convention sont les suivantes :

- Durée : du 05 juin 2022 au 31 décembre 2026
- Montant : 30 000 € net de TVA annuel

Après en avoir délibéré (Délibération n°O2022-03-17-05), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- **D'approuver la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et le SDeau50 et d'autoriser le Président à la signer**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision**

8 – Validation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin

Monsieur le Président indique que la Commission Locale de l'Eau a validé le 3 février 2022 le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin (SAGE COC).

Au travers de ses documents (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement), le SAGE COC est un outil stratégique de planification mais aussi un instrument juridique dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux naturels aquatiques et la satisfaction des usages à l'échelle de son territoire.

Conformément à l'article R.212-39 du code de l'environnement, ce projet est soumis à l'avis des conseils régionaux, des conseils départementaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents.

Les objectifs de ce SAGE concernent :

- L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- L'amélioration de la qualité des eaux superficielle, souterraines et littorales
- L'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels
- La réduction des risques liés aux submersions marines et aux inondations

Henri LEMOIGNE précise qu'il s'abstient au titre de sa qualité de Président de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, puisque des études et des débats sont en cours sur ce territoire.

Après en avoir délibéré (Délibération n°O2022-03-17-06), 22 voix pour et une abstention, le comité syndical décide de donner un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin.

FINANCES

9 – Sécurisation locale Eaux du Pays de Fougères-SDeau50-CLEP St Hilaire – Modalités de versement de l'aide

Monsieur le Président rappelle que le montant global de la liaison portée par le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) s'élève à 203 852.73 € HT.

A ce titre, le SMPBC, maître d'ouvrage de l'opération, a bénéficié d'une subvention de 30% de l'Agence de l'eau Loire Bretagne soit 61 155.82 €. Le reste à charge est financé à hauteur de 35 % par le EPF et 35 % par le SDeau50-CLEP-Saint-Hilaire, soit la somme de 71 348.46 €. Le montant restant à charge au SDeau50-CLEP Saint-Hilaire est attributaire d'une subvention de 40 % soit 28 539.38 € en provenance du SDeau50 au titre de ses compétences obligatoires de l'article 6.2 de ses statuts.

Le 03 août 2021, les statuts du SMPBC ont été modifiés notamment la composition et la dénomination du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin du Couesnon en Syndicat Eau du Pays de Fougères (SEPF).

La délibération n°O2018-12-13-04 du comité syndical du SDeau50 en date du 13 décembre 2018 fixe les modalités d'accompagnement financier des projets de sécurisation locale en fonction du montant de l'aide accordée.

Le montant de l'aide financière du SDeau50 est comprise entre 20 000 € et 100 000 €. Celle-ci sera versée sous forme de subvention par annuité sur une durée de 5 ans :



Valeur immobilisée sans financement:	28 539,38	
Valeur immobilisée par emprunt:	0,00	
Montant des intérêts	0,00	
Cout total	28 539,38	
Durée	5,00	
année	montant annuel	Valeur résiduelle
2022	5 707,88	22 831,51
2023	5 707,88	17 123,63
2024	5 707,88	11 415,75
2025	5 707,88	5 707,88
2026	5 707,88	0,00
Total	28 539,38	

Vu la délibération n°O2017-12-14-02 en date du 14 décembre 2017 du Comité syndical validant les projets de sécurisation locale éligibles aux aides du SDeau50 en 2017, dont la liaison « SIAEP Champeaux / Saint Jean le Thomas »

Vu la délibération n°O2019-09-18-03 en date du 18 septembre 2019 du Comité syndical portant modification du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et validant l'inscription de la liaison « SMPBC/SDeau50 CLEP St Hilaire » comme projet de sécurisation locale dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable,

Après en avoir délibéré (Délibération n°O2022-03-17-07), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- **D'approuver le tableau ci-dessus de la subvention par annuité sur une durée de 5 ans,**
- **De conditionner le versement de l'aide à la signature préalable et au respect de la convention fixant les modalités de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la canalisation faisant l'objet de l'aide financière du SDeau50,**
- **D'inscrire cette somme au budget annexe « compétences obligatoires » à l'article 6742,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30 min.

Fait à Saint Lo, le 17 mars 2022

Le secrétaire de séance

Hervé GUILLE



Le Président du Syndicat Départemental
de l'eau de la Manche

Jacky BOUVET


